

L'IEDOM vient de publier une étude intitulée « *l'habitat dans les outre-mer français : progrès, enjeux, disparités* » qui traite des problématiques relatives à l'habitat dans les départements et collectivités de l'outre-mer français. Le logement constitue l'un des objectifs prioritaires de la stratégie de croissance pour l'Outre-mer pour les prochaines années.

Un état des lieux de l'habitat permet de mettre en évidence des progrès importants et un recul global de l'insalubrité, même si des disparités régionales subsistent. Alors que les ménages ultramarins disposent en moyenne de revenus encore inférieurs à ceux des ménages métropolitains, les besoins demeurent conséquents en matière de construction de logements neufs, notamment de logements sociaux, mais aussi de réhabilitation du parc existant.

Si elles ont incontestablement contribué à ces améliorations, les politiques du logement, mises en œuvre de façon plus tardive qu'en France métropolitaine et manquant souvent de cohérence dans les interventions des différents acteurs publics, en particulier en matière de politique foncière, ont sans doute aussi participé à la déstabilisation observée sur les marchés (spéculation foncière, hausse des prix de l'immobilier, des loyers et des coûts de construction...) et n'ont pas toujours eu les effets escomptés.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Comité économique consultatif de l'IEDOM

Le Comité Economique Consultatif de l'IEDOM s'est réuni le 15 avril 2010 sous la présidence d'Yves Barroux, directeur général de l'IEDOM, par délégation de Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France et Président du Conseil de surveillance de l'IEDOM.

Après une présentation de l'évolution de la conjoncture économique mondiale et européenne par Pierre Jaillot, directeur général des Etudes et des Relations internationales de la Banque de France, la situation et les perspectives économiques conjoncturelles de chaque géographie ont été examinées. Malgré une timide amélioration observée en fin d'année 2009, la tonalité générale reste morose en termes d'activité. On observe toutefois quelques signes d'une reprise plus franche à terme qui, selon les géographies, devrait se matérialiser dans les prochains mois ou vers la fin de l'année.

Les responsables des Etudes de l'IEDOM ont présenté à un public plus élargi, l'étude sur « *l'habitat dans les outre-mer français : progrès, enjeux, disparités* ». Une synthèse en six pages, sous la forme d'une note expresse est publiée sur le même sujet.

Ces documents sont téléchargeables sur notre site Internet (www.iedom.fr)

Médiation du crédit aux entreprises

Au mois de mars 2010, 1 200 dossiers ont été déposés en médiation au niveau national. Sur ce nombre, 985 dossiers ont été acceptés et le taux de médiation réussi s'est établi à 60 %. La Médiation du crédit constate une augmentation sensible du nombre de dossiers déposés depuis le début de l'année ainsi que la progression de la part des TPE.

Au total, depuis novembre 2008, 23 681 dossiers ont été présentés en médiation. Le taux de médiation réussie reste stable à 63 %, 10 387 entreprises ont été confortées dans leur activité, 2,59 milliards d'euros de crédit ont débloqués et 194 181 emplois préservés.

Pôle commun ACP-AMF

La convention instituant le pôle commun entre l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour la protection des épargnants a été signée le 30 avril 2010 par M. Christian Noyer, Président de l'ACP et M. Jean-Pierre Jouyet, Président de l'AMF.

Le texte est disponible sur : <http://www.banque-france.fr/acp/pole-commun/convention-ACP-AMF-30-04-2010.pdf>

Dossier législatif

Le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2010-76 portant fusion des autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance présenté à l'Assemblée nationale par Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le 21 avril 2010, a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

Le texte est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/projets/pl2453.pdf>

Publications

1 - Les conditions d'accès aux services bancaires des ménages vivant sous le seuil de pauvreté

Le rapport réalisé par le CREDOC pour le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/telechar/publications/rapport_credoc_etude_conditions_acces_services_bancaires_pauvrete.pdf

2 – La qualité des billets en circulation : un rôle essentiel de la Banque centrale

L'article de Solange Mirigay et Jérôme Moreau (Banque de France) publié dans le Bulletin de la Banque de France n° 179 est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu179_6.pdf

3 – Rapport sur le risque systémique

Le rapport commandé par Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, à M. Jean-François Lepetit, ancien président du Conseil national de la comptabilité et de la Commission des opérations de bourse vient d'être publié.

Il est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/services/rap10/100414raplepetit.pdf>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Baisse des risques déclarés à la Banque de France.

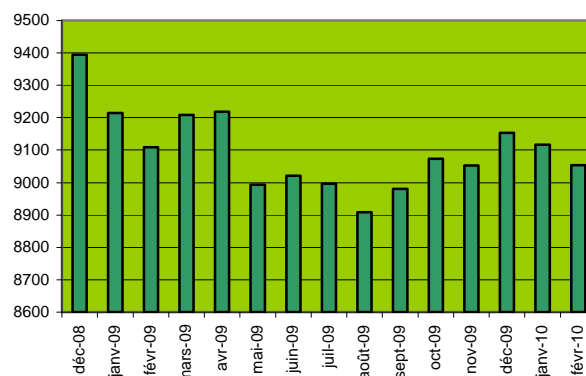
Le service de la **centrale des risques** (SCR) de la Banque de France recense l'ensemble des encours de crédit professionnels déclarés par les établissements de crédit français à partir d'un seuil de 25 K€ par guichet depuis le mois de février 2006. Au 28 février 2010, 9,053 milliards d'€ ont été déclarés au SCR, hors engagement hors bilan, par les établissements de crédit locaux ou non, contre 9,108 milliards d'€ à fin février 2008, soit 0,6 % de moins. Hors administrations et établissements publics, les encours de crédits relatifs aux entreprises, évoluent dans le même sens (- 0,5 %).

La répartition des risques par type de concours montre que la contraction des activités financées concerne plus particulièrement les concours à court terme (- 13,9 % par rapport à février 2009 ; 12 % du total) alors que les crédits à moyen et long terme progressent de 1,5 % sur la période (84 % du total).

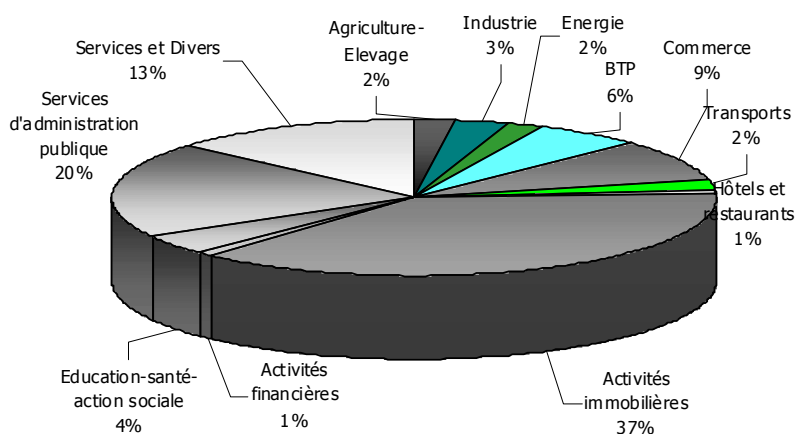
La répartition par type d'entreprise montre que les encours progressent pour les grandes entreprises ainsi que pour les activités immobilières, de respectivement 1 % et 7,1 % sur un an. Une contraction des crédits est enregistrée pour les petites et moyennes entreprises (- 0,4 %) et pour les très petites entreprises (- 4,7 %).

Les principales activités financées par le secteur bancaire sont les activités immobilières (37 % des concours). Les services d'administration publique (essentiellement les collectivités publiques) représentent près de 20 % des concours devant le commerce (9 %).

Risques en millions d'€ (données mensuelles)
(source Iedom)



Répartition des risques par secteur au 28 février 2010



Médiation du crédit

Au 30 avril 2010, 313 dossiers sont rentrés dans le circuit de la médiation. Parmi ceux-ci, 224 dossiers ont été déclarés éligibles (138 sont résolus, 23 sont en cours de traitement et 63 ont été refusés), 63 n'ont pas été retenus et 2 sont en attente de qualification. La persistance d'un faible niveau d'activité dans certains secteurs, plus particulièrement le BTP, le transport et l'automobile rend de plus en plus difficile la recherche de solutions pérennes dans le cadre de la médiation du crédit. Pour mémoire, à la Réunion comme dans les autres DOM, le directeur de l'Iedom est le médiateur départemental du crédit. Les dossiers peuvent lui être adressés sur la boîte à lettre électronique : <http://www.mediateurducredit.fr>

BREVES ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (INSEE)	Indice général des prix à la consommation-mars 2010 Métropole et DOM – mars 2010	122,7	+ 0,3 %	+0,8 % + 1,6 %
RMI (CAF)	Nombre de bénéficiaires du RMI et RSO – mars 2010 Cumul des prestations versées (millions d'€)	70 441 99,9	- 0,2 %	- 2,5 % + 0,9 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations – mars 2010 (en cumul - millions d'€)	904	-	+ 0,3 %
	Exportations – mars 2010 (en cumul - millions d'€)	60	-	+ 2,2 %
	Taux de couverture	6,7 %	-	+ 0,1 pt
Chômage DTEFP	Demandeurs d'emploi en fin de mois (catégorie A = cat 1+ cat 2+ cat 3 hors activité réduite) : mars 2010	107 138	+ 1,3 %	+ 19,3 %

LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic Maritime (DDE)	Trafic de marchandises à Port Réunion (tonnes) décembre	287 829	- 23,7 %	- 1,4 %
	Cumul 2009	3 911 561	-	- 8,8 %
Trafic Aéroportuaire	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds mars 2010	155 105	+ 37,2 %	+ 17,4 %
	Cumul	482 107	-	+ 16,0 %
Construction (CERBTP)	Importations de ciment – (millions d'euros) fév 2010	3,0	- 25,2 %	+ 49,0 %
	Importations de ciment – (milliers de tonnes) fév 2010	44,7	- 22,3 %	+ 173,8 %
	Effectifs salariés du BTP à fin février 2010	17 080	+ 3,3 %	- 19,6%

Assemblée plénière portant sur le budget de l'exercice 2010

L'assemblée plénière du conseil régional, du 21 avril 2010, a voté le projet de décision modificative du budget de l'exercice 2010 de la Région Réunion avec notamment l'arrêt du projet de Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise (MCUR ; 67 millions d'€). Selon la décision modificative du budget, 81,6 millions d'€ sont désormais affectés au lancement d'un grand plan de relance régional (63 millions d'€), à des actions nouvelles en matière d'éducation (10,6 millions d'€) et à une intervention forte en matière de continuité territoriale (8 millions d'€). Ainsi, 40 millions d'€ sont alloués au lancement d'un programme de construction et de rénovation d'équipements culturels et sportifs dans les 24 communes, 20 millions d'€ sont affectés aux petits travaux routiers, 3 millions d'€ sont alloués à la revalorisation du patrimoine, 9 millions d'euros financent l'achat d'ordinateurs portables pour les lycéens à partir de la rentrée 2010 et 1,6 million d'€ à la bourse de la réussite pour les bacheliers. Un prêt à taux zéro pour les étudiants est envisagé. Concernant la continuité territoriale, la Région inscrit 8 millions d'€ pour permettre aux Réunionnais les plus défavorisés de bénéficier de tarifs avantageux pour voyager. L'Etat interviendra également sur ce volet à hauteur de 8 millions d'€ dans le cadre du Groupement d'Intérêt Public et avec le soutien du Fonds Commun de Continuité et de mobilité.

Report de la date limite de dépôt des nouvelles déclarations de Contribution Economique Territoriale (CET)

Le ministère des Finances a annoncé le report de la date limite de dépôt des nouvelles déclarations de Contribution Economique Territoriale (CET), remplaçant la taxe professionnelle désormais supprimée, en raison du retard pris dans la publication des décrets d'application de la réforme. La date limite de dépôt des déclarations est reportée du 4 mai au 15 juin 2010. La CET, instituée par la loi de Finances 2010, se compose d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens soumis à la taxe foncière, de sorte que les équipements et biens mobiliers ainsi que les recettes, ne sont plus imposés. La CVAE concernent les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152.500 euros. Toutefois, les personnes qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500.000 euros hors taxes doivent payer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Les entreprises de réseaux sont tenues d'acquitter également une imposition forfaitaire spécifique dénommée IFER.

Eco construction à l'assemblée générale de la FRBTP

L'assemblée générale de la Fédération réunionnaise du bâtiment et des travaux publics (FRBTP) s'est tenue le 23 avril 2010. Alors que le secteur connaît une période de crise depuis un an et demi, la FRBTP s'appuie sur l'éco-construction ou construction durable pour redonner une dynamique à la profession. Le contexte réglementaire a par ailleurs évolué avec la Lodeom (Loi pour le développement économique de l'Outre-mer), les lois Grenelle 1 et 2 (loi du 3 août 2009) et notamment les Réglementations thermiques, acoustiques et aérations pour les départements d'Outre-mer (RTAA DOM ; décret n° 2009-424 du 17 avril 2009) qui rentre en vigueur le 1^{er} mai pour les logements neufs à La Réunion.

L'éco-construction veut impliquer toute la chaîne des acteurs de la construction et intégrer les bâtiments dans leur milieu en minimisant l'impact environnemental. La RTAA DOM s'applique à améliorer le confort des usagers, à maîtriser les consommations d'énergie et à diminuer l'utilisation d'énergie fossile (isolation thermique, ventilation naturelle, eau chaude par énergie solaire, surfaces minimales des pièces de service, isolation des façades exposées aux bruits,...). Ces dispositions s'appliquent en fonction des lignes isoplèthes d'altitude.

Les acteurs envisagent la création d'un Comité ou d'un Conseil réunionnais de la construction durable, à l'instar du Conseil français de la construction durable créé en septembre dernier à l'initiative des principaux acteurs de la certification et de l'évaluation de la construction durable. Par ailleurs, l'Eco-Prêt à taux zéro, d'ores et déjà mis en place en métropole et limité à 30 000 €, offrira des perspectives nouvelles au secteur lorsque les décrets et arrêtés seront étendus aux DOM.

Enfin, la Fédération française du bâtiment (FFB) a étendu à La Réunion le programme de formation FEEBAT (Formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment). Le dispositif FEEBAT a pour objectif de développer et systématiser la prise en compte de la dimension énergétique dans l'ensemble des travaux de construction et de rénovation des bâtiments.

Zone climatique réunionnaise
ligne 400m et ligne 800m *Source : PERENE*



PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/09)					
ANNEE	2010	0,65%	JO du 11/02/10	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2009	3,79%	JO du 11/02/09	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

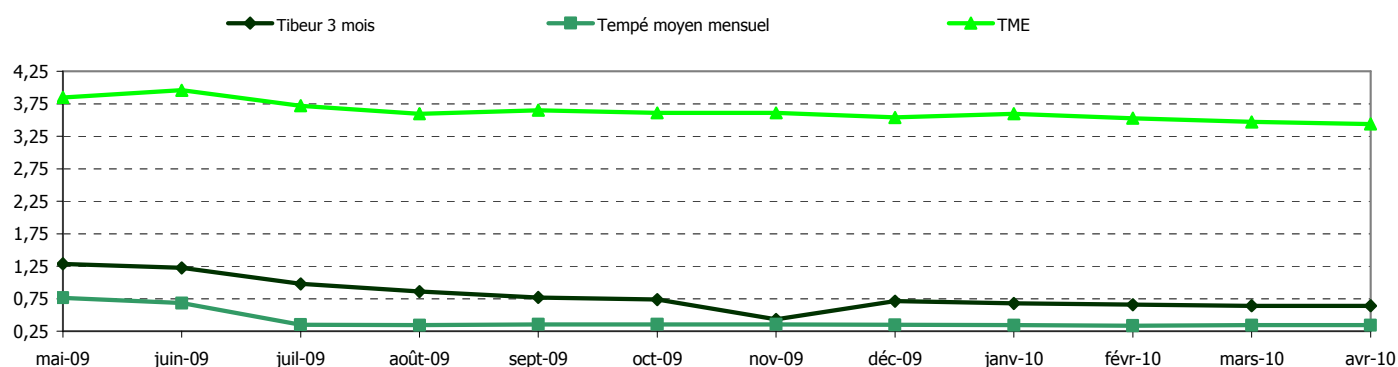
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (avril 2010)			
Janvier	Février	Mars	Avril	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,3462%	0,3346%	0,3434%	0,3453%	0,4040%	0,6430%	0,9540%	1,2230%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Janvier	Février	Mars	Avril	Janvier	février	Mars	Avril
3,60%	3,53%	3,47%	3,44%	3,80%	3,73%	3,67%	3,64%

Taux de l'usure (applicable à partir du deuxième trimestre 2010)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		6,29%			
Prêts à taux variable		5,72%			
Prêts relais		6,25%			
Autres prêts					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,63%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		19,45%	Découverts en compte (1)		13,33%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		8,85%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

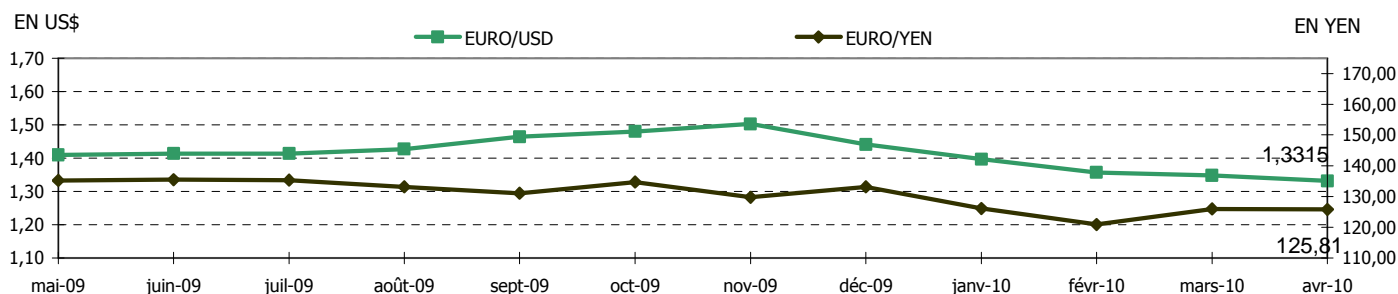
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3315	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,7628	EURO/SRD (Surinam)	3,64070
EURO/JPY (Japon)	125,8100	EURO/BWP (Botswana)	9,04090	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,37410
EURO/CAD (Canada)	1,3379	EURO/SCR (Seychelles)	15,7730	EURO/DOP (Rép. Dom.)	48,8012
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,87030	EURO/MUR (Maurice)	40,9813	EURO/BBB (La Barbade)	2,65260
EURO/SGD (Singapour)	1,8217	EURO/BRL (Brésil)	2,2959	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,43530
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,3367	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,44400	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2718,91	EURO/XCD (Dominique)	3,581	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK

Directeur de la publication : Y. BARROUX - Responsable de la rédaction : A. BELLAMY-BROWN

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4, Rue de la Compagnie 97400 Saint-Denis

Achévé d'imprimer le 7 mai 2010 - Dépôt légal : mai 2010 - ISSN 1240 - 3857